

# SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE

◇◇◇◇◇◇◇◇

COMITE SYNDICAL DU 9 AVRIL 2025

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD

Numéro de la délibération	Objet	Approuvée ou rejetée
N° 2025-39	Approbation du PV 05 03 2025	Approuvée
N° 2025-40	Approbation du compte de gestion 2024	Approuvée
N° 2025-41	Approbation du compte administratif 2024	Approuvée
N° 2025-42	Affectation du résultat de l'exercice 2024	Approuvée
N° 2025-43	Approbation du budget primitif pour l'année 2025	Approuvée
N° 2025-44	Constitution d'une provision pour créances douteuses	Approuvée
N° 2025-45	Fonds de concours versés aux communes adhérentes pour le groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public à compter du 1er janvier 2025	Approuvée
N° 2025-46	Contributions budgétaires 2025 des communes percevant la part communale de l'accise sur l'électricité et des EPCI adhérents	Approuvée
N° 2025-47	Plan de formation 2025-2027	Approuvée
N° 2025-48	Convention de partenariat avec GRDF pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique et financier dédié à la conversion des chaudières fioul et des chaudières gaz obsolètes équipant les bâtiments publics des collectivités adhérentes du SDESM	Approuvée
N° 2025-49	Désignation d'une association pour siéger à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)	Approuvée
N° 2025-50	Désignation d'une association pour siéger à la commission de contrôle financier (CCF)	Approuvée
N° 2025-51	Adhésion de la commune de Quincy Voisins	Approuvée

N° 2025-52	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Coutençon	Approuvée
N° 2025-53	Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Ivry	Approuvée

**DELIBERATION N° 2025-39**

Objet de la délibération : **Approbation du procès-verbal du 5 mars 2025**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Le procès-verbal, qui a été transmis à chacun des membres du Comité Syndical, n'appelle aucune observation de leur part.

**Après en avoir délibéré,  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 5 mars 2025.

**DELIBERATION N° 2025-40**

Objet de la délibération : **Approbation du compte de gestion 2024**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE

T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES

T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT

T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,

T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST

M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE

M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET

M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD

M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN

Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.5212-16, L.5711-1 et suivants ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** le budget primitif pour l'année 2024, adopté par délibération n°2024-17 du 3 avril 2024 ;  
**Vu** les décisions modificatives n°1 du comité syndical du 19 juin 2024, n°2 du comité syndical du 25 septembre 2024 et n°3 du comité syndical du 16 décembre 2024 ;  
**Vu** le compte de gestion 2024 mis à disposition ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECLARE** que le compte de gestion du SDESM dressé pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2024.

**DELIBERATION N° 2025-41**

Objet de la délibération : **Approbation du compte administratif 2024**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	46
Votants	55
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE

T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES

T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT

T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,

T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST

M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE

M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET

M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD

M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN

Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

Monsieur YVROUD, le président, quitte la salle et ne prend pas part au vote.  
Monsieur M. Jacques DELPORTE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président prend la présidence de la séance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.5212-16, L.5711-1 et suivants ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne  
**Vu** le budget primitif pour l'année 2024, adopté par délibération n°2024-17 du 3 avril 2024 ;  
**Vu** les décisions modificatives n°1 du comité syndical du 19 juin 2024, n°2 du comité syndical du 25 septembre 2024 et n°3 du comité syndical du 16 décembre 2024 ;

Le Comité Syndical,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Pierre YVROUD, Président en exercice, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré et les décisions modificatives 1,2 et 3,

**A l'unanimité des membres présents et représentés,**

**LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon les tableaux suivants :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	2 165 400,24			3 508 437,66	2 165 400,24	3 508 437,66
Opérations de l'exercice	22 688 732,49	24 328 668,69	10 682 393,88	13 034 190,22	33 371 126,37	37 362 858,91
Totaux	24 854 132,73	24 328 668,69	10 682 393,88	16 542 627,88	35 536 526,61	40 871 296,57
Résultats de clôture	525 464,04			5 860 234,00	525 464,04	5 860 234,00
Restes à réaliser	16 634 978,96	17 370 926,52			16 634 978,96	17 370 926,52
Totaux	17 160 443,00	17 370 926,52	0,00	5 860 234,00	17 160 443,00	23 231 160,52
Résultats définitifs		210 483,52		5 860 234,00		6 070 717,52

**CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les identifications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

**VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2024.

**DELIBERATION N° 2025-42**

Objet de la délibération : **Affectation du résultat de l'exercice 2024**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF

T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE

T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES

T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD

T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT

T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,

T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU

T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS

Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS

M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST

M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE

M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET

M. Alban LANSALLE donne pouvoir à M. GARD

M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET

M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN

Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L.5212-10, L.5711-1 et suivants ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** le compte administratif 2024, adopté ce jour par délibération ;  
**Après en avoir délibéré,**  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ;  
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024 ;  
Constatant que le compte administratif 2024 présente un excédent de fonctionnement de 2 351 796.34 euros ;

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement à affecter : 5 860 234.00 €

Solde d'exécution d'investissement :	- 525 464.04 €
Reste à réaliser dépenses :	- 16 634 978.96 €
Reste à réaliser recettes :	+ 17 370 926.52 €
Solde :	+ 210 483.52 €
Excédent de financement :	+ 210 483.52 €
Affectation au 1068 :	0.00 €
Report au fonctionnement au R002	5 860 234.00 €
Report déficit d'investissement D001	- 525 464.04 €

**DELIBERATION N° 2025-43**

Objet de la délibération : **Approbation du budget primitif pour l'année 2025**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.2312-1,  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n° 2025-03 du comité syndical du 5 mars 2025 approuvant le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025 et constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire,  
**Vu** le référentiel budgétaire et comptable M57 ;  
**Vu** le projet de budget primitif, présenté par monsieur le président pour l'année 2025.

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**ADOpte** le budget primitif pour l'année 2025 par un vote par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, selon les tableaux ci-dessous ;

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer la fongibilité des crédits et à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES	BUDGET 2025
011 Charges à caractère général	2 403 428,50
012 Charges de personnel	3 232 600,00
65 Autres charges des gestion courante	972 800,00
66 Charges financières	257 700,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00
68 Dotations aux amortissements et provision	7 118,00
023 Virement à la section d'investissement	8 226 037,50
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	3 000 000,00
D002 Résultat reporté	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 100 684,00</b>

RECETTES	BUDGET 2025
013 Remboursement de charges salariales	42 532,00
70 Produits des services, du domaines et ventes divers	512 500,00
73 Impôts et taxes	8 500 000,00
74 Dotation, subventions, participations	841 765,00
75 Autres produits de gestion courante	1 167 413,00
77 Produits exceptionnels	24 240,00
78 Reprises sur amortissements et provisions	38 400,00
042 Opérations d'ordre transfert entre sections	1 113 600,00
043 Opération d'ordre à l'intérieur de la secteur	0,00
R002 Résultat reporté	5 860 234,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 100 684,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>DEPENSES</b>	<b>BUDGET 2025</b>
16 Emprunts et dettes	1 247 047,00
20 Immobilisations incorporelles	27 456,00
21 immobilisations corporelles	2 020 034,00
204 Subventions versées	2 366 901,87
23 Immobilisations en cours	10 548 425,47
26 Participations et créances rattachées à des participations	3 100 000,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	0,00
45 Comptabilité distinctes rattachée	10 678 390,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 113 600,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	2 079 500,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté	525 464,04
RESTES A REALISER	16 634 978,96
<b>TOTAL</b>	<b>50 341 797,34</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BUDGET 2025</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	32 000,00
13 Subventions d'équipement	6 064 293,89
16 Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00
204 Subventions d'équipement versées	0,00
27 Créances/transfert de droit (TVA)	1 497 172,43
45 Comptabilité distincte rattachée	10 662 142,00
024 Produits des cessions	9 725,00
021 Virement de la section de fonctionnement	8 226 037,50
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000 000,00
041 Opérations d'ordre section d'investissement	2 079 500,00
R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00
RESTE A REALISER	17 370 926,52
<b>TOTAL</b>	<b>50 341 797,34</b>

**BALANCE DU BUDGET**

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>BUDGET 2025</b>
- Dépenses	<b>50 341 797,34 €</b>
Opérations réelles	46 623 233,30 €
Opérations d'ordre	3 193 100,00 €
D001 Solde d'exécution négatif reporté	525 464,04 €
-Recettes	<b>50 341 797,34 €</b>
Opération réelles	37 036 259,84 €
Opération d'ordre	13 305 537,50 €
Affectation au compte 1068	- €
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>BUDGET 2025</b>
- Dépenses	<b>18 100 684,00 €</b>
Opérations réelles	6 874 646,50 €
Opérations d'ordre	11 226 037,50 €
-Recettes	<b>18 100 684,00 €</b>
Opération réelles	11 126 850,00 €
Opération d'ordre	1 113 600,00 €
R002 résultat reporté	5 860 234,00 €

**DELIBERATION N° 2025-44**

Objet de la délibération : **Constitution d'une provision pour créances douteuses**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la nomenclature comptable M57 ;

**Considérant** que la méthode retenue pour fixer le montant de la provision à constater peut être l'application d'un taux de non-recouvrement en fonction de l'ancienneté de la créance ;

**Considérant** que l'état des recettes à recouvrer au 31 décembre 2024, transmis par le trésorier, laisse apparaître des sommes dont le recouvrement est potentiellement compromis ;

**Considérant** que la provision pour créances douteuses constituée les années précédentes et figurant au compte 4911 est de 1 761.74 euros ;

**Considérant** qu'il est nécessaire d'ajuster cette provision au vu de l'état des recettes à recouvrer ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**AJUSTE**, pour l'exercice comptable de l'année 2025, la dotation aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation, applicables de la manière suivante :

<b>Exercice de prise en charge de la créance</b>	<b>Reste à recouvrer</b>	<b>% risque théorique de non-recouvrement</b>	<b>Montant à provisionner</b>
Antérieur à 2021	24.60 €	100.00%	24.60
2021	0.09 €	75.00 %	0.07
2022	4 406.96 €	50.00 %	2 203.47
2023	15 358.37 €	25.00 %	3 839.59
Provision sur dossier en surendettement			311.22
<b>TOTAL</b>			<b>6 378.95</b>

**DECIDE** d'ajuster la provision pour risques pour un montant total de 6 378.95 euros au titre de 2025 avec une provision de 4 617.21 euros.

**PRECISE** que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, à la suite de la transmission par le Comptable Public, d'un état de restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N.

**DIT** que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur sur les exercices à venir.

**DELIBERATION N° 2025-45**

Objet de la délibération : **Fonds de concours versés aux communes adhérentes pour le groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public à compter du 1er janvier 2025**

Nombre de membres	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9

Date de la convocation	27/03/2025
------------------------	------------

Date d'affichage	15/04/2025
------------------	------------

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5212-26,  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n°2018-74 du comité syndical du 28 novembre 2018 relative à la subvention versée aux communes adhérentes au groupement de commandes maintenance éclairage public, conditionnée à l'utilisation de l'outil informatique de GMAO (gestion de la maintenance assistée par ordinateur) ;  
**Vu** la délibération n°2021-19 du comité syndical du 1<sup>er</sup> avril 2021 relative aux procédures de paiement des subventions versées aux communes adhérentes au groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public ;  
**Vu** la délibération n°2023-34 du 6 avril 2023 relative au taux du fonds de concours versé à compter de 2023 aux communes adhérentes ;  
**Vu** les annexes précisant le montant versé chaque trimestre par commune pour chacun des six lots du groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public ;  
**Considérant** que le SDESM soutient financièrement les communes pour la maintenance de leur patrimoine d'éclairage public, dès lors qu'elles sont adhérentes au groupement de commandes de maintenance de l'éclairage public et que le syndicat perçoit le produit de la part communale de l'accise sur l'électricité pour les communes concernées ;  
**Considérant** que le fonds de concours est versé en tenant compte de l'inventaire du patrimoine lumineux de chaque commune, établi par les entreprises titulaires de chacun des lots du groupement de commande ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE** de verser un fonds de concours pour les dépenses de fonctionnement couvrant les prestations G0 et G2 du marché n°2022SDESM02, pour les communes membres du groupement de commandes pour lesquelles le SDESM perçoit leur part communale de l'accise sur l'électricité à hauteur de 75% du montant HT des prestations G0 et G2 applicables aux communes concernées, selon les annexes ci-jointes.

**DECIDE** du versement de ce fonds de concours à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**AUTORISE** le président à prendre tout acte ou mesure nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION N° 2025-46**

Objet de la délibération : **Contributions budgétaires 2025 des communes percevant la part communale de l'accise sur l'électricité et des EPCI adhérents**

Nombre de membres	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9

Date de la convocation	27/03/2025
------------------------	------------

Date d'affichage	15/04/2025
------------------	------------

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-24 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n° 2016-03 du comité syndical du 18 février 2016 relative à la contribution des communes percevant la TCCFE ;  
**Vu** la délibération n° 2019-62 du comité syndical du 4 octobre 2019 relative aux modalités d'adhésion des EPCI à fiscalité propre au SDESM ;  
**Considérant** que le SDESM n'est pas épargné par les diverses augmentations (dépenses de personnel, évolution des indices TP 12 de l'INSEE, évolution des indices de révision des marchés de maintenance et de prestations d'entretien, ...) relevant du « panier du maire » ;  
Considérant que la hausse de ces dépenses est de l'ordre de 3% ;  
**Considérant** qu'il convient d'indexer le montant des contributions budgétaires des collectivités adhérentes conservant la part communale de l'accise sur l'électricité et des EPCI en tenant compte de ces augmentations de charges courantes (chapitre 011 et chapitre 012 du budget) ;  
**Vu** le tableau des contributions budgétaires ci-annexé ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE** de réévaluer de 3% par rapport à 2024, le montant des contributions budgétaires des communes percevant la part communale de l'accise sur l'électricité et des EPCI adhérents selon le tableau ci-joint.

**DIT** que le montant applicable à chaque collectivité adhérente lui sera notifié.

**DELIBERATION N° 2025-47**

Objet de la délibération : **Plan de formation 2025-2027**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9

<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	

<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la fonction publique  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** les lignes directrices de gestion approuvées par le SDESM ;  
**Vu** l'avis favorable du bureau syndical du 26 novembre 2024 ;  
**Vu** l'avis du comité technique du centre de gestion de Seine-et-Marne en date du 8 avril 2025 ;  
**Vu** le plan de formation 2025-2027 ci-annexé ;

**Considérant** que 5 axes prioritaires ont été retenus pour ce plan de formation :

- Sensibiliser les agents à l'égalité professionnelle,
- Favoriser la QVT (Qualité de Vie au Travail),
- Promouvoir l'hygiène, la sécurité et la santé et prévenir les risques,
- Renforcer les connaissances des agents sur les nouvelles technologies et les innovations liées aux métiers du SDESM,
- Accompagner le développement de la polycompétence des agents dans le cadre de la démarche de restructuration des services techniques.

**Considérant** que les propositions d'actions pourront, au cours de la période considérée, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains agents ;

**Considérant** qu'il sera alors possible de compléter l'actuel plan de formation pour l'adapter aux besoins du syndicat et aux sollicitations du personnel.

**Après en avoir délibéré,**

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ADOpte** le plan de formation 2025-2027.

**DELIBERATION N° 2025-48**

Objet de la délibération : **Convention de partenariat avec GRDF pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement technique et financier dédié à la conversion des chaudières fioul et des chaudières gaz obsolètes équipant les bâtiments publics des collectivités adhérentes du SDESM**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** le décret n° 2022-8 du 5 janvier 2022 relatif au résultat minimal de performance environnementale concernant l'installation d'un équipement de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire dans un bâtiment, qui fixe le seuil maximal d'émissions de gaz à effet de serre à 300 gCO<sub>2</sub>eq par kWh PCI pour les appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire installés dans un bâtiment résidentiel ou tertiaire ;  
**Vu** la délibération n°2020-16 du comité syndical du 6 février 2020 engageant le SDESM dans la démarche « CapMétha77 » animée par le Département de Seine-et-Marne pour la promotion de la méthanisation et le développement du gaz vert en Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n°2023-097 du comité syndical du 30 novembre 2023 approuvant l'avenant n°6 au contrat de concession pour le service public de distribution du gaz naturel du SDESM signé avec GRDF, et en particulier l'annexe portant sur la transition énergétique dans laquelle le SDESM a pris des engagements pour promouvoir le gaz vert et l'efficacité énergétique des bâtiments de ses collectivités adhérentes lui ayant transféré la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution de Gaz (AODG) ;  
**Vu** la délibération n°2024-98 du 16 décembre 2024 relative à la mise en place d'un fonds de concours dédié à la conversion des chaudières fioul et des chaudières gaz obsolètes équipant les bâtiments publics des collectivités adhérentes ;  
**Vu** l'avis du bureau syndical en date du 26 mars 2025 ;  
**Vu** le projet de convention de partenariat avec GRDF, dans laquelle les Parties s'engagent à coopérer pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à la conversion fioul/gaz des bâtiments communaux et le changement de chaudières obsolètes par des systèmes gaz/gaz ou gaz hybrides y compris avec une boucle géothermie ;  
**Vu** le projet de convention tripartite à signer entre GRDF, le SDESM et la commune bénéficiaire du dispositif de soutien pour la conversion des chaudières ;  
**Considérant** que par la délibération 2024-98 du 16 décembre 2024, le comité syndical a approuvé la création d'un fonds de concours pour la conversion des chaufferies fioul vers le gaz naturel et la modernisation des chaudières gaz obsolètes ;  
**Considérant** qu'en imposant la mention « air/eau » pour les équipements, la délibération n°2024-98 limite inutilement le type de systèmes éligibles au dispositif, ce qui nécessite une modification ;  
**Considérant** le projet d'actualisation de la Stratégie Nationale Bas Carbone « SNBC 3 » qui vise la reconversion de 75 % des chaudières au fioul en système décarboné d'ici 2030 ;  
**Considérant** que le SDESM souhaite inciter ses collectivités adhérentes à procéder à la conversion de leurs chaudières fioul et la modernisation de leurs chaudières gaz obsolètes ;  
**Considérant** que le SDESM propose de consacrer à ce nouveau fonds de concours le bonus versé par GRDF au titre des raccordements des unités de méthanisation dans le département ;  
**Considérant** que ce dispositif comporte des modalités et conditions qui sont précisées dans l'annexe et reprises ci-dessous ;

#### **Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ANNULE** la délibération n°2024-98 du 16 décembre 2024.

**APPROUVE** la création d'un fonds de concours pour la conversion des chaudières fioul vers le gaz naturel et la modernisation des chaudières gaz obsolètes, selon les modalités suivantes :

- Enveloppe dédiée : 50 000 € en 2025.
- Taux d'aide et plafond :
  - o taux d'aide maximum fixé à 50% du montant HT des dépenses éligibles. Ce taux pourra être modulé à la baisse pour respecter la limite de 80% d'aides sur l'opération, tous financements confondus conformément aux règles de la comptabilité publique.
  - o plafond de subvention fixé à 15 000 €.
- Dépenses éligibles : le fonds de concours du SDESM ne portera que sur la fourniture et pose du nouvel équipement de production de chaleur, incluant les équipements indissociablement liés (séparateur de boue, conduit de fumée, etc.), les outils de pilotage et la régulation à distance de la chaudière, la dépose de l'ancienne chaudière et la neutralisation de la cuve à fioul le cas échéant. Les opérations annexes, telles que la mise en conformité du local chaufferie ou la remise en état de l'installation d'électricité associée, ne seront pas prises en compte.
- Bénéficiaires : communes qui ont transféré leur compétence gaz au SDESM ou qui ont engagé une procédure de transfert de cette compétence par délibération.

- Conditions d'éligibilité (ces paramètres visent à garantir la qualité du projet subventionné) :
  - o Performance du nouvel équipement : le nouveau système de chauffage devra être une chaudière gaz THPE (très haute performance énergétique), une chaudière hybride (association d'une pompe à chaleur [suppression de la mention « air/eau »] et d'une chaudière THPE) ou une PAC au gaz.
  - o Pilotage du nouvel équipement : le nouveau système de production de chaleur devra intégrer les outils permettant de piloter les installations à distance ainsi que de réaliser un suivi énergétique et un suivi des fonctions de régulation, d'automatisme et d'optimisation.
  - o Cohérence de l'opération : les travaux de dimensionnement du nouvel équipement devront prendre en compte les engagements concomitants du bénéficiaire à réaliser une démarche de sobriété énergétique sur le(s) bâti(s) concernés par l'opération. Cela peut se traduire par des engagements à réaliser des travaux d'améliorations de l'enveloppe du/des bâtiment(s) et/ou de travailler sur l'optimisation des usages (intensité d'usage) et des comportements (sensibilisation/formation des usagers).  
Le bénéficiaire devra en ce sens, remettre au SDESM une note détaillant les actions déjà réalisées et ses engagements avec leur calendrier de mise en œuvre.

**APPROUVE** la convention de partenariat avec GRDF.

**APPROUVE** l'annexe 1 de cette convention de partenariat, qui constitue le modèle de convention tripartite qui sera proposé aux communes bénéficiaires.

**AUTORISE** le président à signer la convention de partenariat avec GRDF et tout acte ou document nécessaire à son exécution ou à sa modification.

**AUTORISE** le président à signer les conventions tripartites proposées aux communes, et tout acte ou document nécessaire à leur exécution ou modification.

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

**DELIBERATION N° 2025-49**

Objet de la délibération : **Désignation d'une association pour siéger à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAULT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1413-1 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;  
**Vu** la délibération n° 2020-80 du comité syndical du 10 septembre 2020 portant élection des membres de la commission consultative des services publics locaux ;  
**Considérant** que les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière ;  
**Considérant** que le SDESM est concerné par ces dispositions légales ;  
**Considérant** qu'outre le président du syndicat, membre de droit, cette commission est composée de quatre membres titulaires et autant de suppléants élus par le comité syndical en son sein ;  
**Considérant** en outre que cette commission est composée des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante (associations de consommateurs, de protection de l'environnement, caritatives...) ;  
**Considérant** à ce titre que la Préfecture de Seine-et-Marne a publié une liste d'associations agréées pour siéger au sein des organismes consultatifs des collectivités locales ;  
**Considérant** la volonté de l'Association Francilienne pour l'Usage du Véhicule Electrique (AFUVE) de siéger au sein de cette commission en la personne de Monsieur Christophe DEBONNE ;  
**Considérant** que l'association AFUVE fait référence sur le territoire francilien pour la représentation des usagers de véhicules électriques et que cette association est membre de la Fédération Française des Association d'Utilisateurs de Véhicules Electriques (FFAUVE) ;  
**Vu** la convention approuvée par les membres du bureau syndical du 26 mars 2025 par laquelle l'AFUVE s'engage à assurer une fois par an la représentation des usagers du service public de recharge au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** la représentation de l'AFUVE pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

**DIT** que les associations siégeant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont les suivantes :

- Familles de France - Pays de Lagny
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (Nord et Ouest Seine et Marne)
- UDAF de Seine-et-Marne
- AFUVE

**DELIBERATION N° 2025-50**

Objet de la délibération : **Désignation d'une association pour siéger à la commission de contrôle financier (CCF)**

Nombre de membres	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9

Date de la convocation	27/03/2025
------------------------	------------

Date d'affichage	15/04/2025
------------------	------------

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L 1411.2, L 1411.3, L1412-1 L 2224-5, et R 2222-1 à R 2222-6 ;

**Vu** l'ordonnance du 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n° 2020-79 du comité syndical du 10 septembre 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle financier et approbation du règlement intérieur ;

**Considérant** qu'outre le président du Syndicat, membre de droit, cette commission peut être composée de quatre membres titulaires et autant de suppléants élus par le comité syndical en son sein ;

**Considérant** en outre, que des associations représentatives des usagers et des consommateurs peuvent être sollicitées pour siéger au sein de la commission de contrôle financier ;

**Considérant** à ce titre que la Préfecture de Seine-et-Marne a publié une liste d'associations agréées pour siéger au sein des organismes consultatifs des collectivités locales ;

**Considérant** que cette commission est notamment chargée de contrôler les conventions passées avec des entreprises, que ces conventions prennent la forme de délégation de service public, de contrats de partenariat, de conventions de prêt ou de garanties d'emprunt (liste non exhaustive) ;

**Considérant** que la commission doit disposer des compétences nécessaires à sa mission et peut ainsi se faire aider par un organisme extérieur ;

**Considérant** la volonté de l'Association Francilienne pour l'Usage du Véhicule Électrique (AFUVE) de siéger au sein de cette commission en la personne de Monsieur Christophe DEBONNE ;

**Considérant** que l'association AFUVE fait référence sur le territoire francilien pour la représentation des usagers de véhicules électriques et que cette association est membre de la Fédération Française des Association d'Utilisateurs de Véhicules Electriques (FFAUVE) ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** la représentation de l'AFUVE pour siéger au sein de la commission de contrôle financier.

**DIT** que les associations siégeant au sein de la commission de contrôle financier sont les suivantes :

- Familles de France - Pays de Lagny
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (Nord et Ouest Seine et Marne)
- UDAF de Seine-et-Marne
- AFUVE

**DELIBERATION N° 2025-51**

Objet de la délibération : **Adhésion de la commune de Quincy-Voisins**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9

<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	

<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikkal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-16 relatif à l'extension de périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Quincy-Voisins du 3 avril 2025 par laquelle celle-ci sollicite son adhésion au SDESM ;

**Considérant** que la commune de Quincy-Voisins souhaite adhérer pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que la commune de Quincy-Voisins versera une contribution annuelle au SDESM, composée d'un montant fixe et d'un montant variable, le montant à verser en 2025 sera calculé au *pro rata temporis*, à la date de notification de l'arrêté préfectoral constatant cette adhésion ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins pour la compétence Installation, exploitation et maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

**AUTORISE** monsieur le président à engager la procédure de consultation des collectivités adhérentes pour solliciter leur avis sur cette demande d'adhésion et d'élargissement du périmètre du syndicat.

**DIT** que la commune de Quincy-Voisins versera, à compter de la date de l'arrêté préfectoral constatant l'adhésion, une contribution annuelle au SDESM.

**DIT** que la commune de Quincy-Voisins sera rattachée au territoire T1- Pays de Meaux et de l'Ourcq.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à cette adhésion et en particulier au transfert de la propriété des bornes de recharge existantes et des contrats associés, renseignés en annexe.

**DELIBERATION N° 2025-52**

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune de Coutençon**

Nombre de membres	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
Date de la convocation	
27/03/2025	
Date d'affichage	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune de Coutençon en date du 3 mars 2025 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que la commune de Coutençon est adhérente au SDESM ;

**Considérant** que la commune de Coutençon avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

**Considérant** que cette convention est arrivée à terme ;

**Considérant** que la commune de Coutençon souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ACCEPTE** le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune de Coutençon.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à ce transfert.

**DELIBERATION N° 2025-53**

Objet de la délibération : **Transfert de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicule électrique de la commune d'Iverny**

<b>Nombre de membres</b>	
Composant le comité	93
Membres compétents en exercice	91
Présents	47
Votants	56
Dont pouvoir	9
<b>Date de la convocation</b>	
27/03/2025	
<b>Date d'affichage</b>	
15/04/2025	

L'an deux mille vingt-cinq le 9 avril à 15H00, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis physiquement au siège social du syndicat à La Rochette, suite à la convocation en date du 27 mars 2025 du président, Pierre YVROUD.

**Membres du comité syndical présents :**

T1 : Mme Bernadette BEAUVAIS, M. Pascal COUROYER, M. Maxence GILLE, M. Achille HOURDE, M. Pascal MACHU, M. Patrick MIKALEF  
T2 : M. Alain-Bernard ALBARET, Mme Stéphanie AUZIAS, M. Philippe BAPTIST, M. Michel BAZERBES, M. Jacques DELPORTE  
T3 : M. Christophe MARTINET, M. Manuel RIBEIROS MEDEIROS, M. Gabriel PLADYS, M. Christian POTEAU, M. Patrice VALOGNES  
T4 : M. Jean-Paul ANGLADE, M. Jean-Louis BOUCHUT, M. Romain COQUERY, M. Philippe DOUCE, M. Michel GARD, M. Ali KAMECHE, Mme Marie-Charlotte NOUHAUD, M. Francis ROUSSET, M. Pierre YVROUD  
T5 : M. Jean Daniel BEAUDI, M. Freddy BODIN, M. Michel DUBARRY, M. François FORTIN, M. Gérard GENEVIEVE, M. Alain RODRIGUEZ, Mme Anne THIBAUT  
T6 : M. Jean -Jacques BERNARD, M. Dominique BOSSE, M. Alain CHANTRAIT, M. Didier FENOUILLET, Mme Laure LUCE, M. Patrick MENEZ,  
T7 : M. Michel LEGRAND, M. Bernard MICHELOT, Mme Isabelle MIRAS, M. Frédéric MOREL, M. Michael ROUSSEAU  
T8 : M. Pascal FOURNIER, M. Patrick FRERE, M. Benoît LOCART, M. Patrick NOTTIN  
EPCI : /

**Délégués représentés :**

M. Francis CHESNE donne pouvoir à Mme BEAUVAIS  
Mme Claire CAMIN donne pouvoir à Mme AUZIAS  
M. Laurent ROUDAUT donne pouvoir à M. BAPTIST  
M. Gilles DURAND donne pouvoir à M. DELPORTE  
M. Ikbal KHLAS donne pouvoir à M. MARTINET  
M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. GARD  
M. Julien AGUIN donne pouvoir à M. FENOUILLET  
M. Jacques ILLIEN donne pouvoir à M. FORTIN  
Mme Claude RAIMBOURG donne pouvoir à M. LEGRAND

**Délégués excusés :**

Mme Christelle AMABLE, M. Jean-Michel BELHOMME, M. Bruno BERTHINEAU, M. Benoît BLANC, M. Claude BONICI, M. Julien BOUSSANGE, M. Casimir CHEREAU, M. Segundo COFRECES, M. Jean-Pierre CORNELOUP, Mme Laure DEMAHIS-BALLOU, M. Alexandre DENAMIEL, Mme Noëlle DESNOYERS, M. Christophe DUCHENE, M. Philippe FASSELER, M. Xavier FERREIRA, M. José GALLARDO, M. Eric GRIMONT, M. Francis GUERRIER, M. Daniel LECUYER, M. Franck MARECHAL, M. Rachid NEDATI, M. Frédéric OBRINGER, M. Francis OUDOT, M. Eric PIASECKI, M. Jean-Pierre PIERRAIN, M. Jean-Philippe POMMERET, M. Gilles ROSSIGNEUX, M. Régis SARAZIN, M. Christian SCHNELL, M. Georges THERRAULT, M. François VENANZUOLA, M. Anicet VESAIGNE, M. Mathias VIGIER, M. Laurent YONNET.

Secrétaire de séance : M. Michel GARD

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L5711-4 portant sur les transferts de compétence d'une commune à un syndicat ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2224-37 du CGCT portant sur la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charges nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de la commune d'Iverny en date du 6 mars 2025 demandant le transfert au SDESM de la compétence Infrastructure de recharge pour véhicules électriques ;

**Considérant** que la commune d'Iverny est adhérente au SDESM ;

**Considérant** que la commune d'Iverny avait souscrit une convention avec le SDESM pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicule électrique ;

**Considérant** que cette convention est arrivée à terme ;

**Considérant** que la commune d'Iverny souhaite conserver les infrastructures de bornes de charge pour véhicules électriques ;

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ACCEPTE** le transfert au SDESM de la compétence installation, exploitation et maintenance des Infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) par la commune d'Iverny.

**AUTORISE** le président à signer tout document afférent à ce transfert.